

Égalité Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultation des acteurs économiques sur le Plan National d'Adaptation au Changement climatique Paris, le 30/10/2024 N°083

Le Gouvernement lance une consultation auprès des acteurs économiques sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'adaptation au changement climatique (PNACC) dans un scénario à +4°C en 2100.

Face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses (sècheresses, inondations, vagues de chaleur, etc.), les entreprises doivent s'adapter pour assurer les meilleures conditions de travail à leurs salariés et maintenir leur activité. Par ailleurs, l'augmentation des catastrophes naturelles sur tout le territoire appelle une évolution du système d'assurance.

Afin d'anticiper les impacts du changement climatique et de limiter les dommages, l'État met en place des politiques publiques d'adaptation. En 2023, la France s'est dotée d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui a servi de socle au 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique mis en consultation publique le 25 octobre. Le 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique a vocation à identifier les actions concrètes à entreprendre au cours des cinq prochaines années pour préparer la France à un réchauffement de +4°C en 2100. Ce plan se structure autour de quatre enjeux prioritaires dont la résilience de l'économie à +4°C. Les travaux menés dans ce cadre par la direction générale des Entreprises et la direction générale du Trésor ont permis d'élaborer des mesures ambitieuses répondant aux besoins des entreprises pour assurer le maintien de leurs activités et garantir le bon fonctionnement de l'économie :

- La compréhension et la prise en compte des effets du changement climatique sur les activités des entreprises, tous secteurs confondus. Cela passe par des actions de sensibilisation, un accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'études de vulnérabilité et de plans d'adaptation, et l'intégration de l'adaptation dans les aides aux entreprises. Des soutiens à l'innovation seront également déployés pour soutenir le développement de solutions d'adaptation, comme ce qui a été fait dans le cadre du Plan Eau.
- Des mesures en faveur de la résilience des services essentiels et de la préservation de la ressource eau, à travers une adaptation des réseaux de télécommunication et l'extension des plans de

sobriété hydrique à l'ensemble des secteurs économiques les plus dépendants à l'eau, au-delà de l'industrie déjà pleinement engagée dans cette démarche<sup>1</sup>.

- L'adaptation des secteurs les plus exposés à moyen terme au changement climatique : l'agroalimentaire, la transformation du bois et le tourisme.
- L'adaptation de notre modèle assurantiel avec l'objectif de maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels sur le territoire.

## Tous les acteurs économiques sont invités à répondre à la consultation avant le 27 décembre 2024 sur la plateforme dédiée

## https://consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/

Pour incarner ce plan, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a d'ores et déjà lancé plusieurs chantiers, en collaboration avec le ministère de la Transition écologique, de l'Energie et du Climat et de la Prévention des Risques et avec l'ADEME :

- Les opérateurs d'importance vitale (OIV) et les grandes entreprises du transport et de l'énergie travaillent à l'élaboration de leur étude de vulnérabilité et de leur plan d'adaptation.
- Une expérimentation a été lancée avec trois sites des secteurs de la métallurgie, de la pétrochimie et de l'agroalimentaire, afin de les accompagner dans la définition et le déploiement de leur plan d'adaptation et dans la résilience de leur chaîne d'approvisionnement.
- Les filières volontaires sont accompagnées dans l'élaboration de leurs guides sectoriels d'adaptation, en lien avec les spécificités de leur activité.

## Contacts presse:

Cabinet d'Antoine Armand: 01 53 18 41 13 - presse.minefi@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Marc Ferracci: 01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Marina Ferrari: 01 53 18 43 70 - presse@tourisme.finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

Direction générale du Trésor: 01 44 87 73 24 - presse@dgtresor.gouv.fr